

# Règlement du Concours Grand Jeu de L'Été

## **ARTICLE 1** - ORGANISATEUR

Le site [www.evoluterm.com](http://www.evoluterm.com) est édité et produit par la société C2J (EVOLUDERM), société à responsabilité limitée au capital de 2 000 000 d'euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 451 020 549, dont le siège social est situé au 235 rue des Caboeufs, 92 230 Genevilliers, France. Le numéro de TVA intracommunautaire de C2J est FR26451020549. Le directeur de la publication est Monsieur Gabriel Aiach. C2J organise dans les conditions définies ci-après, un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Grand Jeu de l'Été » du mercredi 22 juillet 2025 (8h00) au vendredi 5 septembre (10h00), dans le cadre de la promotion de ses produits.

## **ARTICLE 2** - CONDITIONS D'ACCES AU JEU

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice et des membres de leur famille en ligne directe (ascendants, descendants) ou collatérale, leur conjoint, concubin ou partenaire pacsé.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile concernant notamment l'identité, l'âge et l'adresse de chaque participant, en vue de faire respecter les stipulations du présent règlement.

## **ARTICLE 3** - DOTATIONS

5 gagnants se verront attribuer le lot suivant :

- Une Routine Monoï à la Folie 9 produits d'une valeur de 34€ avec :

- Gel Douche Monoï à la Folie 500ml
- Gommage Corps Exaltant Monoï à la Folie 150ml
- Lait Corps Hydratant Monoï à la Folie 500ml
- Shampoing Hydratant Monoï à la Folie 400 ml
- Après-Shampoing Démêlant & Hydratant Monoï à la Folie 200 ml
- Masque Cheveux Hydratant Monoï à la Folie 500 ml

- Huile Sèche Sublimante Monoï à la Folie 125 ml
- Soin Longueurs & Pointes Hydratant Monoï à la Folie 100ml
- Déodorant Exaltant Monoï à la Folie 200ml

#### **ARTICLE 4 – MODALITES DE PARTICIPATION**

Pour participer, il suffit pour chaque participant :

- Se rendre sur la page web : [GRAND JEU DE L'ÉTÉ – Evoluderm](#)
- Compléter le formulaire de participation avec toutes les informations obligatoires, et cliquer sur "Je tente ma chance !"

Aucune réponse envoyée par tout autre moyen (message privé, email...) ne sera acceptée. Une seule participation par personne sera prise en compte.

#### **ARTICLE 5 – ATTRIBUTION DES LOTS**

La société organisatrice procédera à un tirage au sort parmi les participants ayant complété le formulaire afin de désigner un (1) gagnant.

Le nom du gagnant sera indiqué le 5 septembre 2025, par envoi d'un email au gagnant, qui sera invité à communiquer ses coordonnées (nom, prénom et adresse postale), dans un délai de sept (7) jours, par email à la société organisatrice. Si le gagnant ne se manifeste pas à l'issue de ce délai, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot.

L'organisateur s'engage à envoyer les lots par courrier simple, dans les six (6) semaines suivant la transmission des coordonnées du gagnant (le cachet de la Poste faisant foi).

Les dotations qui ne pourraient être délivrées pour des raisons étrangères à la société organisatrice (adresse erronée, pas de réponse de la part du gagnant...), seront définitivement perdues et ne pourront être réattribuées.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services, pour quelque cause que ce soit. Les dotations ne pourront également pas être transmises à des tiers.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer les dotations gagnées par d'autres dotations de nature et de valeur équivalentes, sans que cela puisse donner lieu à un quelconque dédommagement ou indemnité d'aucune sorte.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas de retard ou de perte et/ou de dommages causés au lot lors de son acheminement.

## **ARTICLE 6 – LITIGES ET RESPONSABILITES**

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur les gagnants.

La société organisatrice du jeu se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement et notamment en cas de communication d'informations erronées.

La responsabilité de la société organisatrice ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation des lots attribués.

C2J ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement.

Dans tous les autres cas, en cas de contestation ou de réclamation, les demandes doivent être transmises à C2J dans un délai de quinze (15) jours maximum après la clôture du jeu (le cachet de la Poste faisant foi), par lettre simple, adressée au « Service Client ». Cette lettre doit indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne pourra être pris en compte. Les décisions de l'organisateur sont sans appel : C2J est seule souveraine pour trancher toute question d'application du règlement.

Le jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

## **ARTICLE 7 – REMBOURSEMENT DES FRAIS**

Pour les participants qui utilisent une connexion Internet qui est facturée à la durée de connexion, la connexion Internet pour la participation au jeu ne pourra être remboursée. Grâce à l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes. Dans ces conditions, les participants sont informés que tout accès au jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL...) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, au motif que l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté par l'internaute pour son usage global de l'Internet et que le fait pour les participants de se connecter au site internet [evoluderm.com](http://evoluderm.com) et de participer au jeu ne leur occasionne aucun frais supplémentaire.

## **ARTICLE 8 - DONNEES PERSONNELLES**

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les coordonnées des gagnants pourront être traitées sur support papier ou par traitement automatisé. Conformément aux articles 38 et suivants de ladite loi, les gagnants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant sur simple demande écrite adressée à l'adresse du jeu.

Les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin de l'opération seront réputées renoncer à leur participation.

La société organisatrice C2J est la seul destinataire des informations collectées, et celles-ci ne seront pas utilisées à des fins de prospection commerciale, ni transmises à d'autres partenaires commerciaux sans l'accord préalable des participants.